Rapport du Conseil de l'Institut sur la réalisation des objectifs stratégiques pour l'exercice 2023

Lors de sa séance du 14 mars 2024, le Conseil de l'Institut a approuvé le rapport sur la réalisation des objectifs stratégiques pour l'exercice 2023.

Lors de sa séance du 28 octobre 2020, le Conseil fédéral a approuvé les objectifs stratégiques de l'Institut fédéral de métrologie METAS pour les années 2021 à 2024.

Les objectifs stratégiques concernant METAS sont publiés dans la Feuille fédérale 2020 8351 et sur le site Internet de METAS à l'adresse suivante:
https://www.metas.ch/dam/metas/fr/data/ueber-uns/Institut/StrategischeZiele/strategische_ziele_2021_2024_fr.pdf.download.pdf/strategische_ziele_2021_2024_fr.pdf

Liste des abréviations

al.	Alinéa
art.	Article
BIPM	Bureau International des Poids et Mesures
ch.	Chiffre
CHF	Franc suisse
CDF	Contrôle fédéral des finances
CIE	Commission internationale de l'Éclairage
CIPM	Comité international des poids et mesures
CIPM MRA	Arrangement de reconnaissance mutuelle des étalons nationaux de mesure et des certificats d'étalonnage et de mesurage émis par les laboratoires nationaux de métrologie
DFJP	Département fédéral de justice et police
EMPIR	Programme européen d'innovation et de recherche en métrologie
EURAMET	European Association of National Metrology Institutes
FF	Feuille fédérale
ILAC MRA	ILAC Mutual Recognition Arrangement (The International Laboratory Accreditation Cooperation Mutual Recognition Arrangement)
Innosuisse	Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation
IPSAS	International Public Sector Accounting Standards
let.	Lettre
LIFM	Loi sur l'Institut fédéral de métrologie, RS 941.27
LMétr	Loi fédérale sur la métrologie, RS 941 20
METAS	Institut fédéral de métrologie
OCMétr	Ordonnance sur les compétences en matière de métrologie, RS 941.206
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OIFM	Ordonnance sur l'Institut fédéral de métrologie, RS 941.272
OIML	Organisation Internationale de métrologie légale
PUBLICA	Caisse fédérale de pensions
RS	Recueil systématique du droit fédéral
SG-DFJP	Secrétariat général du Département fédéral de justice et police
SI	Système international d'unités
UE	Union européenne
WELMEC	European Cooperation in Legal Metrology

Objectif stratégique	Évaluation de la réalisation des objectifs à la fin de l'année 2023
Priorités programmatiques	
Le Conseil fédéral attend de METAS:	
Objectif 1 **qu'il garantisse que les mesures nécessaires soient effectuées de manière correcte et conforme à la loi dans le domaine réglementé et qu'il veille à ce que l'infrastructure, les bases de mesure et les prestations requises en matière de métrologie soient mises à la disposition des milieux économiques et scientifiques suisses, eu égard notamment à la numérisation croissante;**	L'offre de prestations et d'infrastructures de METAS, compte tenu des exigences de la numérisation, couvre tous les besoins dans le domaine régi par la loi. Par exemple, l'organisme d'évaluation de la conformité de METAS vérifie la sécurité des données des systèmes de mesure intelligents. METAS couvre aussi directement une grande partie des besoins de l'économie, de la recherche et de l'administration. De plus, grâce à la bonne collaboration internationale que l'Institut entretient, les prestations métrologiques qu'il n'offre pas peuvent être fournies par les instituts de métrologie étrangers, tel l'Institut fédéral de physique et de métrologie allemand.
Objectif 2 **qu'il satisfasse durablement ses client/es, cultive la loyauté de son personnel et fournisse des prestations en matière de recherche et de développement qui assoient sa bonne réputation dans les milieux spécialisés.**	L'enquête que METAS a conduite auprès de sa clientèle à l'automne 2023 témoigne d'une très grande satisfaction générale. En comparaison avec les résultats externes, tant des entreprises fédérales que privées, la satisfaction et la disposition à recommander l'institut se situent nettement au-dessus de la moyenne. Le poste interne pour le développement de l'organisation a été créé afin d'accompagner de la meilleure manière les collaboratrices et collaborateurs à travers les changements à venir et de maintenir ainsi leur grande loyauté. En matière de recherche et de développement, METAS joue toujours un rôle actif au sein d'organes spécialisés internationaux auxquels il apporte son savoir-faire, notamment les organisations mondiales et européennes de métrologie scientifique et légale et les organisations de standardisation importantes, telles que la Commission Internationale de l'Éclairage.

Objectifs relatifs aux tâches et à l'entreprise	
Le Conseil fédéral attend de METAS:	
Objectif 3 **qu'il crée les conditions requises pour que:** • **les mesures puissent être effectuées en Suisse avec l'exactitude répondant aux besoins de l'économie, de la recherche et de l'administration;** • **les mesures nécessaires à la protection des personnes et de l'environnement et à l'accomplissement des tâches fédérales soient toujours correctes et conformes aux dispositions légales, qu'elles soient réalisées pour le commerce et les transactions commerciales, la santé publique, la protection de l'environnement, la sécurité publique ou la constatation officielle de faits matériels;** • **l'infrastructure pour les mesures, les essais et les certifications soit mise à disposition conformément aux intérêts de la science, de la technique ou de l'économie;**	Au moyen de ses travaux de recherche et de développement, METAS garantit que les mesures nécessaires en Suisse soient effectuées avec l'exactitude requise et que l'infrastructure permettant de mesurer, de vérifier et de certifier dans les règles de l'art et avec la qualité demandée soit disponible. METAS prête une attention particulière aux bases de mesure pour la métrologie légale et aux mesurandes de la microtechnique, de la mécanique de précision, de l'électrotechnique et de la production alimentaire, les quatre domaines étant essentiels pour l'industrie suisse. Par exemple, ces dernières années, METAS a développé un système de tomographie à rayons X qui permet de mesurer des structures toujours plus petites à l'intérieur d'objets. De plus, il a créé une nouvelle unité spécialisée en science des données pour aider les métrologues en matière de numérisation et de traitement de grands volumes de données.
Objectif 4 **qu'il accomplisse les tâches qui lui sont assignées en tenant compte du contexte international, collaborant avec d'autres instituts nationaux de métrologie, notamment au sein d'organisations et d'associations internationales de métrologie, en particulier EURAMET, l'Association européenne des instituts nationaux de métrologie et WELMEC, organisation qui assure la coopération européenne en métrologie légale;**	METAS joue un rôle actif et constructif au sein d'EURAMET, que ce soit dans les comités techniques, les organes dirigeants du programme de recherche ou le comité. Des travaux de recherche et de développement sont réalisés en collaboration avec d'autres instituts nationaux de métrologie, chaque fois que cela est possible et judicieux. En octobre 2023, le directeur suppléant de METAS a pris ses fonctions de Président du Comité International de Métrologie Légale, l'organe législatif de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale (OIML). Le directeur de METAS est quant à lui vice-président du Comité International des Poids et Mesures (CIPM).

Objectif 5 **qu'il effectue la nomination des instituts désignés (selon l'art. 4, al. 2, LIFM et l'art. 4 OIFM) et l'habilitation de laboratoires de vérification (selon l'art. 18, al. 3, LMétr et l'art. 19 et ss OCmétr) selon des critères précis et les contrôle régulièrement en matière de qualité et de rentabilité;**	Le Conseil de l'Institut a fixé des critères pour la nomination d'instituts désignés et pour l'habilitation de laboratoires de vérification. Les laboratoires de vérification sont régulièrement audités; en 2023, les audits de surveillance s'élevaient au nombre de neuf. Les contrats régissant la collaboration avec les instituts désignés ont été actualisés et METAS a rendu visite à ces derniers.
Objectif 6 **qu'il reste dans ses domaines d'activités un institut national de métrologie de pointe;**	Plusieurs points démontrent que METAS fait partie des instituts nationaux de métrologie de pointe: • le rapport entre le nombre de possibilités de mesure reconnues que METAS propose dans les divers domaines métrologiques et la taille de l'Institut • son engagement important dans la coopération internationale en matière de recherche avec ses nombreux projets acceptés par les programmes de recherche tels que le European Partnership on Metrology (EPM) et • sa représentation supérieure à la moyenne au sein des organes de direction des organisations de métrologie internationales. Il joue notamment un rôle majeur à l'échelle mondiale avec ses travaux en mesure de hautes fréquences, en méthodes de mesure des particules ou en développement d'installations de contrôle pour les instruments de mesure de vitesse au moyen d'une simulation du trafic routier.
Objectif 7 **qu'il suive les développements scientifiques et techniques, qu'il les anticipe en temps opportun, notamment au moyen d'une analyse prospective (horizon scanning), et qu'il maintienne ses compétences au niveau actuel;**	Grâce à son bon réseau international, à son engagement dans un programme européen de recherche axé sur l'excellence scientifique, à sa participation à des conférences spécialisées, à sa collaboration au sein d'organismes de standardisation et de normalisation (cf. concrétisation des objectifs 2 et 4), ainsi qu'à ses bons contacts avec les groupes cibles, METAS dispose des connaissances nécessaires en science et en technologie de pointe. Les activités de recherche de l'Institut sont désormais réparties en cinq domaines thématiques. Cette nouvelle organisation permet à METAS de garantir qu'il développe à temps ses compétences dans les divers secteurs métrologiques.

Objectif 8 **qu'il maintienne au niveau requis ses installations et équipements techniques moyennant des investissements permettant de les renouveler, de les remplacer ou de les étendre de manière appropriée;**	En 2023, des investissements ont été réalisés à hauteur de 5,1 millions de francs. Le taux d'investissement est de 6,2 %.
Objectif 9 **qu'il respecte les principes stratégiques applicables aux laboratoires de la Confédération tels que fixés dans le rapport du 17 août 2011 intitulé «Principes stratégiques et plan directeur pour les laboratoires de la Confédération» et soutienne une mise en œuvre de la stratégie au niveau fédéral;**	Les principes stratégiques sont respectés et METAS soutient leur mise en œuvre au niveau fédéral, notamment en participant activement au groupe de travail réunissant les chefs et cheffes de laboratoire de la Confédération.
Objectif 10 **qu'il contribue au développement du Système international d'unités (SI), notamment en réalisant les unités de mesure redéfinies lors de la révision du SI entrée en vigueur en 2019;**	METAS effectue des travaux de recherche fondamentale en métrologie dans certains domaines choisis, tels que la détermination de masse, les étalons quantiques électriques et la mesure de particules, apportant ainsi une contribution au développement du SI qui reflète l'importance économique et technologique de la Suisse. Ses activités sont centrées sur la redéfinition du kilogramme de la mole et de l'ampère (étalons quantiques électriques).
Objectif 11 **qu'il veille à ce que ses prestations bénéficient de la reconnaissance prévue par les accords internationaux pertinents;**	Afin de garantir la reconnaissance des certificats qu'il délivre, METAS participe aux accords internationaux CIPM MRA pour les prestations d'étalonnage, à l'OIML CS pour les certifications dans le cadre légal et à l'ILAC MRA pour les prestations d'essai. Pour maintenir ces accords, METAS a participé à quatre comparaisons clés et tests d'aptitude et a fait l'objet de deux évaluations par des pairs (*peer reviews*).

Objectif 12 **qu'il mette, en tant que centre de compétences de la Confédération pour la métrologie, son savoir-faire et ses prestations au service de l'administration fédérale;**	METAS collabore avec des services compétents et ce dans différents domaines, dont font notamment partie le rayonnement non ionisant, les mesures de vitesse dans la circulation routière, les mesures d'alcool dans l'air expiré, la sécurité alimentaire, les appareils mesureurs de particules ou les instruments de mesure de l'énergie et de la puissance électriques. La direction et les spécialistes entretiennent à leurs niveaux des relations positives et fructifiantes avec leurs contacts. METAS conseille les services spécialisés pour les questions métrologiques et met son savoir à leur disposition.
Objectif 13 **qu'il tienne compte, dans la mise en œuvre de la loi et l'organisation de cette mise en œuvre, non seulement des aspects techniques mais également des risques (notamment des conséquences financières des mesures erronées);**	METAS a veillé à contrôler en priorité les instruments de mesure dont les mesures erronées étaient susceptibles d'entraîner des conséquences financières élevées. C'est pourquoi le taux de vérification est particulièrement élevé pour les instruments de mesure de vitesse, les éthylomètres et les instruments de mesure des rayonnements ionisants.
Objectif 14 **qu'il exploite un organisme d'évaluation de la conformité des instruments de mesure dans les secteurs où les besoins de l'économie suisse sont attestés;**	METAS dispose, avec METAS-Cert, d'un organisme d'évaluation de la conformité reconnu pour les instruments de mesure. METAS-Cert est mentionné sur la liste des organismes d'évaluation de la conformité notifiés par la Suisse et reconnus par l'UE, ainsi que sur la plate-forme de publication électronique pour les organismes de certification de l'UE (NANDO).
Objectif 15 **qu'il soutienne de manière ciblée le processus d'innovation et la compétitivité de l'économie suisse grâce aux connaissances de ses expert/es et à l'infrastructure métrologique, et grâce aux projets de recherche appliquée, en collaboration avec des partenaires industriels (en particulier dans le cadre de projets Innosuisse).**	Grâce à ses vastes compétences technico-scientifiques, METAS est, dans divers domaines, un partenaire intéressant en matière de développement de produits et de processus pour les entreprises industrielles. Depuis janvier 2013, METAS est partenaire d'Innosuisse pour la recherche et bénéficie des contributions de ce dernier. Jusqu'à présent, 20 projets de recherche ont été approuvés (dont un nouveau en 2023).

Objectifs financiers	
Le Conseil fédéral attend de METAS:	
Objectif 16 **qu'il soit géré selon les principes de la gestion d'entreprise et qu'il utilise ses ressources dans un soucis d'économie et d'efficacité;**	Le budget est adopté par le Conseil de l'Institut. La direction contrôle chaque mois qu'il est respecté. METAS a une comptabilité analytique fiable, qui est discutée et analysée chaque trimestre par la direction. Le rendement (bénéfice / [produit - bénéfice]) des prestations commerciales de METAS s'élevait globalement à 32,8 % en 2023.
Objectif 17 **qu'il finance ses activités à hauteur d'au moins 45 % du budget annuel à partir d'émoluments, d'indemnités selon l'art. 3, al. 5, LIFM et de fonds de tiers;**	Le degré d'autofinancement est de 56,7 % (degré d'autofinancement avant les effets de la norme IPSAS 39 [engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions]: 55,7 %).
Objectif 18 **qu'il réalise au moins un budget équilibré pendant la durée de validité des objectifs stratégiques;**	En 2023, un bénéfice de 1,7 million de francs a été réalisé. L'objectif sera vraisemblablement atteint.
Objectif 19 **qu'il lui soumette une proposition sur l'utilisation d'un éventuel bénéfice, notamment si celui-ci peut être affecté aux réserves destinées au financement de futurs investissements (art. 20 LIFM) – jusqu'à un montant d'un budget annuel, indépendamment de la norme IPSAS 39 – ou être versé au propriétaire;**	La proposition a été faite au Conseil fédéral de créditer 50 % du bénéfice annuel à la perte résultant du bilan et 50 % aux réserves destinées aux actifs immobilisés.
Objectif 20 **qu'il finance sauf exception ses investissements par des capitaux provenant de fonds propres (cash-flow), de ses réserves ou dans le cadre de coopérations, et qu'il implique en temps utile les milieux intéressés internes et externes à l'administration fédérale en ce qui concerne les investissements importants;**	En 2023, METAS a pu financer tous ses investissements par des fonds autogénérés (cash-flow). Actuellement, aucun investissement conséquent qui nécessiterait des fonds supplémentaires n'est prévu.
Objectif 21 **qu'il soit doté d'un système de gestion des risques basé sur la norme ISO 31000 et qu'il informe le DFJP des risques entrepreneuriaux significatifs.**	METAS examine chaque année sa gestion des risques. Il a soumis le rapport sur les risques 2023 au Conseil de l'Institut le 10 novembre 2023. Le DFJP est informé des risques d'entreprise significatifs de METAS dans le cadre de la gestion des risques de l'administration fédérale.

Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance	
Le Conseil fédéral attend de METAS:	
Objectif 22 **qu'il pratique une politique en matière de personnel prévoyante et socialement responsable, transparente et fiable, et qu'il offre des conditions de travail concurrentielles dans un cadre propice au développement personnel, à la performance ainsi qu'à l'innovation;**	Au printemps 2023, METAS a mené une enquête auprès du personnel. Il constate une diminution du taux de satisfaction au travail par rapport à 2019, mais une nette majorité des collaboratrices et collaborateurs (62 %) reste globalement satisfaite ou très satisfaite de la situation. De manière générale, la qualité de la collaboration dans les équipes obtient d'excellentes notes.
Objectif 23 **qu'il promeuve auprès de ses cadres et de ses collaboratrices et collaborateurs un comportement intègre et conforme aux prescriptions du gouvernement d'entreprise de la Confédération;**	Les conventions d'objectifs individuelles se réfèrent toujours aux objectifs de METAS, qui eux-mêmes concrétisent les objectifs stratégiques du Conseil fédéral. En 2023, les conventions d'objectifs ont fait spécifiquement référence à la vision METAS 2025.
Objectif 24 **qu'il cultive un style de conduite basé sur le respect et la transparence de la communication, qui stimule et encourage son personnel et instaure un climat de confiance;**	Les résultats de l'enquête auprès du personnel ont montré qu'une grande majorité des collaboratrices et collaborateurs accordent une bonne, voire une très bonne note à leurs supérieures et supérieurs hiérarchiques directs.
Objectif 25 **qu'il maintienne une proportion d'apprenties et d'apprentis, de stagiaires candidats à une maturité professionnelle commerciale, de stagiaires universitaires et de doctorantes et doctorants d'au moins 7 %;**	En 2023, la part d'apprenties et apprentis et de stagiaires candidats à une maturité professionnelle commerciale s'élevait à 7,8 % du personnel (contre 8,4 % l'année précédente). La part de stagiaires de haute école et de doctorantes et doctorants a pu être amenée à 3,4 % (contre 2,5 % l'année précédente).
Objectif 26 **qu'il œuvre à augmenter dans la mesure du possible la proportion des femmes dans le personnel scientifique et technique et aux postes de cadres;**	La part de femmes parmi les collaborateurs techniques et scientifiques est passée de 10,2 % à 12,8 %. La part de femmes cadres s'élève à 22,8 % (contre 27,5 % l'année précédente).
Objectif 27 **qu'il aligne autant que possible le niveau de prestations défini dans ses plans de prévoyance sur celui de l'administration fédérale et répartisse les charges de manière adéquate entre les personnes assurées et l'employeur;**	En 2023, le niveau de prestations est resté inchangé. Par conséquent, l'objectif continue à être rempli.

Objectif 28 **qu'il informe le Conseil fédéral des mesures prévues en cas de découvert lié à des mesures d'assainissement.**	Le 31 décembre 2023, le degré de couverture technique (réglementaire) était de 97,9 % et le degré de couverture économique de 91,9 %. Dans son rapport actuariel pour la Caisse de prévoyance METAS, l'experte en prévoyance professionnelle mandatée par PUBLICA est arrivée à la conclusion en mars 2023 que le découvert actuel pourra être résorbé en deux ans sans rémunération à un taux inférieur ni mesures d'assainissements. Ainsi ces dernières n'ont pas lieu d'être, conformément aux prescriptions légales. La nécessité de prendre des mesures d'assainissement sera réévaluée au premier semestre de 2024.
Coopérations	
Le Conseil fédéral attend de METAS:	
Objectif 29 **qu'il respecte le mandat qui lui est imparti, le cadre juridique auquel il est soumis (art. 18, al. 3, LMétr et art. 4 LIFM) ainsi que les ressources financières et en personnel à sa disposition, lorsqu'il collabore avec des organismes tiers (notamment en concluant des alliances) ou participe à des réseaux dans le but de réaliser ses objectifs stratégiques;**	METAS n'a conclu aucune alliance en 2023.
Objectif 30 **qu'il respecte le mandat qui lui est assigné et le cadre juridique auquel il est soumis (art. 3, al. 5, LIFM) lorsqu'il se charge de nouvelles tâches de l'administration fédérale;**	METAS ne s'est pas chargé de nouvelles tâches pour l'administration fédérale en 2023.
Objectif 31 **qu'il informe le DFJP des tâches qu'il souhaite confier à des tiers en vertu de l'art. 3, al. 5, LIFM et qu'il communique également cette information à l'unité qui lui a délégué les tâches concernées.**	En 2023, METAS n'a transféré aucune des tâches qui lui ont été confiées à des tiers.

Rapport	
Le Conseil fédéral attend de METAS:	
Objectif 32 **qu'il lui soumette en temps voulu, en complément au rapport et aux comptes annuels, un rapport écrit sur la réalisation des objectifs stratégiques au cours de l'année précédente, et qu'il relève, à cet effet, les données et les chiffres-clés requis;**	Le rapport de METAS pour l'exercice 2023 a été établi et transmis dans les délais prescrits.
Objectif 33 **qu'il échange régulièrement durant l'année des informations avec des représentants de la Confédération, notamment dans le cadre des entretiens annuels avec le propriétaire.**	L'entretien avec le propriétaire s'est tenu le 13 mars 2023. Des rencontres et des échanges d'informations ont eu lieu à intervalles réguliers avec la référente du SG-DFJP compétente pour METAS.